

# PV du conseil municipal du 18 Octobre 2017

## Administration Générale

Monsieur le Maire accueille Mme Martine CHAINE qui assiste à son premier conseil en remplacement de Monsieur Bruno CHEVALIER.

### Désignation d'un secrétaire de séance :

Mme Marie-Noëlle ABADIE suppléée par Mme AMSBRUST Marie.

### Approbation du procès-verbal du 7 septembre 2017

Mme ALIX demande pourquoi la question du lavage des fruits et légumes et du bio à l'école abordée par M. CHEVALIER lors de ce conseil n'a pas été transcrite.

M. le Maire répond que cette observation sera rajoutée au PV en observation.

**Approuvé par 14 membres**, Monsieur FILLION s'abstenant car il était absent lors de cette séance.

### Rapport annuel 2016 de la Communauté Urbaine GPS&O :

Monsieur le Maire précise que GPS&O est la plus grande communauté urbaine de France. Ce rapport présente un état des lieux et rappelle les compétences obligatoires à savoir :

- L'aménagement et le développement économique, social et culturel de l'espace communautaire,
- L'équilibre social de l'habitat,
- La politique de la ville,
- La protection et la mise en valeur de l'environnement
- La politique du cadre de vie
- Et la gestion des services d'intérêt collectif.

Ainsi que les objectifs de cette communauté urbaine :

- Le développement de l'attractivité du territoire de la mobilité et du tourisme
- La préservation des espaces verts
- Le soutien à la dynamique sportive et aux activités culturelles vecteurs d'attractivité et notoriété pour le territoire
- L'amélioration du cadre de vie en mobilisant par exemple des moyens pour les quartiers prioritaires
- La réalisation d'économies d'échelle en mutualisant et en rationalisant les services dans la gestion des déchets, de l'eau, de l'assainissement et de la voirie.

Cette présentation aborde sommairement le budget qui s'élève à 300 millions d'euros, mais budget maîtrisé.

De nombreuses infographies révèlent le territoire en chiffre, ses diversités, ses atouts, sa montée en puissance au cœur du grand Paris sur l'axe Paris-Le Havre, c'est un territoire rayonnant tourné vers le développement durable qui devrait encore évoluer avec l'arrivée du RER Eole.

M. le Maire indique que ce rapport est consultable en mairie et qu'il sera mis sur son site

## Recensement de la population

M. le Maire indique que la campagne de recensement aura lieu du 18 Janvier au 17 Février 2018 et que pour sa réalisation il importe de nommer un coordinateur et deux agents.

Il propose la candidature de Mme Nadine LE NEINDRE en tant que coordinatrice qui percevra des heures supplémentaires. En ce qui concerne les deux agents recenseurs non recrutés pour le moment, ils percevront une indemnité de 800 euros nets pour la période donnée.

**Cette proposition est votée à l'unanimité.**

## Composition des commissions

En raison de la démission de Monsieur Bruno CHEVALIER et par conséquent de sa participation à la commission « Finances » et de la décision de Mme ALIX de ne plus faire partie de la commission « Communication et Vie Locale » M. le Maire propose d'étoffer ces deux commissions.

Mme Martine CHAINE postule pour la commission « Communication et Vie Locale ». Sa candidature est retenue à l'unanimité et rejoindra donc Mme ABADIE, MM BLONDEL et CHAUVIN, membres de cette commission

La commission « Finances » restera dans sa composition précédente avec Mme DUBOST, MM CHAUVIN et PHILIPPE.

## Attribution des chèques CADHOC pour le personnel communal

M. le Maire propose de reconduire l'attribution de chèques CADHOC pour le personnel de mairie, tous statuts confondus, à hauteur de 30 euros pour le personnel présent depuis moins de six mois et de 60 euros pour le personnel présent depuis plus de six mois.

**Cette reconduction est validée à l'unanimité.**

## Finances

### Décision modificative n° 2 budget communal

M. CHAUVIN, premier adjoint chargé des finances, indique qu'il s'agit d'une formalité administrative, la DM n° 2 ayant été votée au précédent conseil mais avec un compte erroné sachant que le tracteur est déjà acheté.

M. FILLION rappelle qu'il était prévu, lors de la prise de fonction de la nouvelle municipalité, de réaliser un audit financier. Il demande s'il a été réalisé et quelles en sont les conclusions.

M. le Maire répond que la demande a été faite auprès de la Chambre Régionale des Comptes mais que celle-ci a été refusée. Il rappelle que le rattachement à la CU a un effet d'aubaine à court terme grâce à l'attribution de compensation s'élevant à 192 000 euros pour 2016. Pour 2017, il nous informe qu'il avait été annoncé 240 000 euros, les petites communes ayant demandé de recalculer les dépenses ce qui a donné lieu à une augmentation de la compensation à 282 000 euros.

Il explique qu'à moyen terme il risque d'y avoir quelques difficultés en particulier par rapport à la taxe d'habitation.

Il nous indique également que la CU a rétrocedé récemment des services qui ne sont plus jugés d'intérêt communautaire, notamment la bibliothèque.

D'ailleurs, il rappelle que la municipalité n'aurait pas dû réaliser la remise en état de la bibliothèque intercommunale qui incombait à la communauté urbaine. Sur l'indemnité de 180 000 euros, l'assurance a conservé 10 % comme le prévoit la loi dans le cadre d'une catastrophe naturelle.

M. le Maire communique également à propos des commerces que la municipalité souhaite installer dans la commune et dit que « certains » bloquent ce projet par peur de la concurrence. Pourtant il pense que cela serait attractif pour les familles souhaitant de s'installer à Aulnay. En effet, notre commune connaît un phénomène de désertification. Dans d'autres communes offrant des services, les maisons se vendent plus rapidement. Il importe de créer des services tels que des commerces, un foyer de vie social.

Le Maire précise que l'achat d'un nouveau tracteur se justifie par la vétusté de l'ancien.

M. BROQUET déclare que cet achat du tracteur avec tout l'équipement a vraiment sa raison d'être.

A ce propos, Monsieur PHILIPPE demande si ce matériel bénéficie d'une garantie.

M. le Maire confirme que, de façon exceptionnelle, il leur a été attribué une garantie de trois mois.

Le conseil municipal adopte donc cette décision modificative N° 2 du budget communal à l'unanimité.

### Tarifs pour des prestations du 14 Juillet 2017

La municipalité a organisé des festivités pour le 14 Juillet, il y a donc lieu d'acter les tarifs afin d'encaisser les recettes afférentes.

Monsieur PHILIPPE demande s'il y a eu un bilan des dépenses et recettes de cette manifestation.

Monsieur le Maire répond que cette manifestation est un service rendu à la population et que le bilan n'est pas totalement finalisé. Cependant, il pense qu'il n'y aura pas de bénéfices mais que cela a été une réussite sur le plan social. Il rajoute que cette manifestation était au profit de la caisse des écoles et qu'une subvention exceptionnelle de 1000 euros lui sera versée afin de financer le voyage des élèves l'année prochaine.

M. BROQUET confirme que la fête foraine n'a jamais rapporté de bénéfice.

M. le Maire indique que l'excédent estimé de 100 000 euros au niveau du budget peut permettre la réalisation d'un investissement supplémentaire cette année et, dans ce cadre, la municipalité souhaite lancer des travaux pour l'ouverture d'un foyer intergénérationnel pour une ouverture souhaitée en Janvier 2018. Ce foyer se situera dans la pièce la plus grande de l'ancienne bibliothèque. Des aménagements seront effectués pour respecter les normes PMR.

Mme ABADIE nous informe qu'elle a un rendez-vous le 23 Octobre avec la CAF pour obtenir des subventions.

### Tarifs des structures ALSH (Accueil de loisirs sans hébergement)

Ce point vise à aborder des précisions, sous forme de tableau, quant à la tarification 2017/2018 en particulier pour les enfants n'étant pas inscrit à l'école d'Aulnay-sur-Mauldre ou n'habitant pas Aulnay-sur-Mauldre.

Monsieur PHILIPPE demande combien d'enfants extra-muraux sont actuellement inscrits.

M. le Maire indique que quatre enfants extra-muraux fréquentent le centre de loisirs. Il précise que ce dernier fait le plein mais qu'on accueille beaucoup d'enfants de moins de six ans d'où la nécessité de recruter un autre animateur.

Mme ALIX demande si le permis de construire du futur centre de loisirs a été déposé.

Réponse positive de M. le Maire.

Elle l'interroge quant à un questionnaire reçu par les parents d'élèves relatif à leur intérêt pour une ouverture pour les vacances de Février et de Pâques 2018. Elle s'en étonne.

M. le Maire confirme qu'il y a des possibilités d'accueillir les enfants sur d'autres sites tels que la salle de fête en cas de mauvais temps ou de nuisance sonore du fait des travaux. Certains parents en ont fait la demande. La directrice peut également proposer des sorties.

La délibération est votée à l'unanimité.

## **Travaux**

### **Rapport annuel 2016 du SMAMA**

M. CONTET rappelle que le SMAMA est le Syndicat Mixte d'entretien et d'Aménagement du bassin de la Mauldre Aval et ses affluents, d'Épône à Montainville jusqu'à la frontière de Beynes. Il s'agit d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) depuis 2014 avec 27,5 km de rives (fois deux) à entretenir.

Ce syndicat a pour mission de lutter contre les pollutions, d'entretenir et de consolider les berges publiques ou privées et d'ôter les embâcles, de prendre des mesures contre les inondations en créant des zones d'expansion de crues.

Le SMAMA a pour partenaires, la Direction Départementale de Territoire (DDT), l'Office Nationale des Eaux et Milieux Aquatiques (ONEMA) devenue Agence Française pour la Biodiversité (AFB), l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN), les Conseils Départemental et Régional d'Ile de France, des fédérations de pêcheurs ainsi que le COBAHMA – Comité du Bassin Hydrographique de la Mauldre et des Affluents.

Le SMAMA est gérant :

- du SAGE qui est le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux au niveau national contenant toutes les réglementations pour les fleuves, les rivières, les nappes et les captages ainsi que les zones humides et naturelles.
- et du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de Seine Normandie).

Pour information, le SMAMA est intervenu de nombreuses fois pour enlever des embâcles suite aux inondations ainsi que pour l'abattage d'arbres devenus dangereux.

Le syndicat participe à la révision de la carte des cours d'eau et a émis un avis défavorable quant à la suppression de trois rus de la carte hydraulique par la Chambre d'Agriculture en 2016.

Les résultats comptables sont présentés mais également consultables sur le site du SMAMA.

Mme ALIX signale qu'en cas de constat d'embâcles il importe de prévenir le SMAMA.

Monsieur FILLION précise qu'auparavant les enlèvements étaient réalisés par M. BROQUET et les employés municipaux.

Mme ALIX indique que Maule propose une journée écocitoyenne. Elle précise également qu'une brochure « Le Guide du Riverain » a été distribuée à toutes les personnes concernées sur Aulnay-sur-Mauldre.

M. CONTET précise que les salariés du COBAHMA sont de vrais techniciens.

M. BROQUET pense que la gestion du réseau doit être plus surveillée par les habitants que par ces organismes.

Mme ALIX pense qu'il serait intéressant de recenser tous les riverains en bord de Mauldre.

M. FILLION précise que ce recensement a été fait il y a trois ans.

M. BROQUET fait remarquer que certains riverains refusent l'accès aux berges.

## Questions diverses

Mme ALIX demande ce qu'il en est du LAEP.

M. le Maire répond que Madame BEIL construit le projet et nous le communiquera.

Mme ALIX demande également des informations relatives à la fréquentation du RAM.

M. le Maire précise que 3 des 6 assistantes maternelles fréquentent régulièrement le RAM, qu'il a déjà accueilli 5 assistantes maternelles sur les 6 qui exercent sur la commune et que Mme INIZAN propose de venir parfois le lundi matin au lieu du mercredi matin afin de faciliter l'accès à l'ensemble des assistantes maternelles.

Mme ALIX pense que la barrière à proximité de l'aire de jeux est une bonne chose mais interpelle sur la partie amovible qui est relativement dangereuse car elle s'ouvre à hauteur des enfants en bas âge.

M. CONTET dit qu'il va revoir cela.

Mme ALIX interroge quant à la montée en débit.

M. le Maire précise que les fourreaux ont été mis en place mais les câbles non déroulés. Il informe qu'il y aura un peu de retard. La montée devrait être effective en Janvier 2018. Quant à la fibre, un autre réseau sera installé en 2020.

M. FILLION aimerait consulter le rapport des experts d'assurances au sujet des inondations.

M. le Maire lui propose de venir le consulter en mairie quand il le souhaite.

Mme ALIX s'enquiert de la remise en état du terrain de foot situé dans le parc communal.

M. BROQUET explique que la mise en état est complexe soit on s'appuie sur du phytosanitaire et on resème au printemps soit on tond, on comble les trous et on réengazonne. Cette deuxième solution est moins onéreuse.

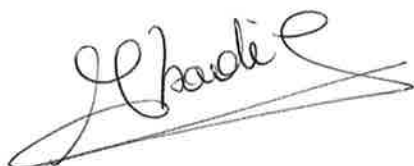
Quant au City Stade, M. le Maire rappelle que le coût s'élève entre 60 et 80 000 € et qu'il faut attendre 2018 pour demander des subventions.

M. CHAUVIN demande l'état d'avancement du Plan Communal de Sauvegarde.

M. le Maire informe que c'est un travail technique ardu, d'environ une centaine de pages en cours de réalisation, qui devrait bien avancer pendant les vacances. Ce travail devra être présenté au contrôle de légalité.

Conseil Municipal clos à 21 h 45.

Secrétaire de Séance



Marie-Noëlle ABADIE.

